

Maisons-Alfort, le 2 avril 2001

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

Saisine n° 2000-SA-0149

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'évaluation de la revendication : « le rendez-vous santé avec les fruits et légumes frais, c'est au moins 10 fois par jour »

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 19 juin 2000 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'évaluation relative à la revendication : « le rendez-vous santé avec les fruits et légumes frais, c'est au moins 10 fois par jour ».

Après consultation du comité d'experts spécialisé Nutrition Humaine, réuni les 10 octobre 2000 et 22 janvier 2001, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a rendu l'avis suivant :

Considérant que de nombreuses études scientifiques montrent le rôle bénéfique d'une consommation élevée de fruits et légumes pour réduire le risque de maladies cardiovasculaires et de certains cancers (bouche, pharynx, œsophage, poumon, estomac...) ;

Considérant que ce message répond à un des objectifs de santé publique à savoir une augmentation de la consommation de fruits et légumes ; mais que son impact ne portera pas nécessairement sur l'ensemble des consommateurs et notamment sur les petits consommateurs de fruits et légumes correspondant aux catégories sociales les plus défavorisées ;

Considérant qu'aucune justification scientifique en faveur d'une consommation de 10 fruits et légumes frais n'est fournie ; qu'au vu des données scientifiques actuelles, il est difficile de faire des recommandations quant à la quantité précise de fruits et légumes à consommer ; que le caractère abusif du message « au moins 10 fois par jour » risque d'avoir des effets négatifs en terme de prévention ; que la faisabilité d'une telle consommation sur une journée est difficile ;

Considérant que la mention « fruits et légumes frais » de la revendication est restrictive : elle ne tient pas compte des propriétés nutritionnelles des fruits et légumes

en conserve, sous forme de jus ou surgelés ainsi que les légumineuses et fruits secs qui ont un rôle bénéfique dans les maladies cardiovasculaires ;

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments estime que :

- un message participant à la promotion de la consommation de fruits et légumes est bien fondé, compte tenu de l'enjeu de santé publique, mais que
- la mention « au moins 10 fois par jour », prise au sens littéral, n'est scientifiquement pas justifiée,
- l'indication « frais » n'est pas souhaitable.

Martin HIRSCH